

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le lundi 12 octobre 2015 à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE sur ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire de GRAINVILLE SUR ODON.

Membres présents : Emmanuel MAURICE - Patrick DENOYELLE - Didier DEGUETTE - Christèle DELAUNAY - Dominique BASSET - Bertrand CAGNEAUX - Marie-Paule GERVAIS - Jean-Luc FAVREL - Richard ORHANT - Christel ROGER - Didier LELIEVRE.

Membres absents et excusés : Karine TRASSARD-DERDA - Virginie JOBARD – Nathalie DRIAUX

Le conseil municipal est composé de 14 membres en exercice, 11 membres sont présents. Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : Dominique BASSET.

**🚧 Objet : Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz. Délibération N° 2015- 17**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC ENERGIE auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

**Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :**

**ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.**

**Objet : Convention d'utilisation du service « Remplacement et missions temporaires ». Délibération N° 2015-18**

Monsieur le maire informe que le centre de gestion met à la disposition de la collectivité, sur sa demande, des agents en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires ou en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Par délibération du 16 septembre 2015, le conseil d'administration du centre de gestion du Calvados a décidé de l'ouverture du service de remplacement – missions temporaires - à l'ensemble des filières de la Fonction Publique Territoriale jusqu' alors réservé à la filière administrative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Objet : Diagnostic sur les établissements recevant du public  
Délibération autorisant monsieur le maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée. Délibération N° 2015-19**

Dans le cadre de la loi n° 2005-12 du 11 février 2005, la communauté de communes « Evrecy Orne-Odon » a demandé, au PACT du Calvados, pour le compte des communes, d'établir un diagnostic des conditions d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux. Le diagnostic doit être exécuté en application de la réglementation en vigueur et notamment l'arrêté du 21 mars 2007 fixant les dispositions relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations existantes ouvertes au public.

Emmanuel Maurice, maire, a présenté un programme de travaux pour la mise aux normes de l'accès des bâtiments publics aux handicapés. Les élus ont travaillé à prioriser ces mises aux normes pour proposer un échelonnement sur une période de 3, 6,9 ans. Toutefois, le conseil municipal précise que les travaux prévus à l'agenda seront réalisés en fonction des moyens financiers de la commune.

A partir de cette présentation, le conseil municipal a élaboré un agenda d'accessibilité programmée (cerfa : Ad'ap), annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé Monsieur le maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité auprès de la Préfecture du Calvados.

**Travaux envisagés en 2016 – 2017 -2018**

- Année 2016 : Mise en place de stationnements pour handicapés sur le parking de la mairie et de la salle polyvalente, amélioration des rampes permettant l'accès à la salle et la mairie, pose de contremarches visuelles. La première et la dernière marche doivent être pourvues d'une contremarche de 10 cm, quelques travaux de peinture dans le hall de la mairie et sur les barrières de l'école pour lever les effets anxiogènes et créer des contrastes.
- Année 2017 : Mise aux normes des sanitaires de l'école et de la salle polyvalente, prévision des cheminements par fléchage et pose de dalles podotactiles pour créer le contraste visuel et tactile avec le sol. Cette mise aux normes sera mise en place parallèlement à l'étude de l'aménagement du cœur de bourg et se poursuivra les années suivantes.
- Année 2018 et les années suivantes : poursuite de l'aménagement des places handicapés et des divers cheminements.
- Travaux de l'église : ce bâtiment étant classé monument historique, l'avis des architectes des bâtiments de France doivent être recueillis.

## RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission travaux : Patrick Denoyelle fait le point sur les travaux qui sont en voie d'achèvement, les travaux de voirie impasse du haut des jardins sont terminés.

L'agence routière départementale a procédé au nettoyage des fossés et a changé le panneau « Grainville sur Odon ».

Rue des hauts-vents, la place de stationnement est effacée car jugée trop proche du panneau STOP.

Commission associative : Christèle Delaunay informe que le bilan financier de la fête des associations est très satisfaisant.

Elle s'interroge sur la possibilité d'associer les associations grainvillaises et mondrainvillaises pour organiser une fête communale commune. Une réunion avec les présidents des diverses associations des 2 communes est envisagée.

Préparation du téléthon : une réunion avec l'association des Loisirs Grainvillais, est programmée le mardi 13 octobre pour organiser le téléthon 2015.

### Communauté de communes :

- Fusion de communautés communes : Patrick Denoyelle, délégué titulaire à la CCEOO, expose que lors de la réunion du conseil communautaire du 24 septembre 2015, la décision de fusionner avec la communauté de communes Vallée de l'Orne, a été décidée par les délégués communautaires à une forte majorité. Il explique que cette décision est intervenue après l'intervention d'Hubert Picard, président de la CC Vallée de l'Orne. Monsieur Picard présente le mode de fonctionnement, les compétences et la fiscalité de sa communauté. Concernant la fiscalité, il confirme qu'en cas de fusion des 2 communautés, la CCEOO devra changer de fiscalité et devra passer d'une taxe additionnelle à une fiscalité professionnelle unique. Cependant afin de ne pas pénaliser nos contribuables, un lissage interviendra pour atteindre le plafond sur plusieurs années.
- Schéma de mutualisation des services : Patrick Denoyelle informe également que le conseil communautaire a adopté le schéma de mutualisation des services.

#### 1. Inscription des thèmes suivants :

- Les groupements de commandes
- Les services techniques
- Les ressources humaines
- La gestion informatique
- 

#### 2. La mise en œuvre des groupements de commandes dès le début de l'année 2016

#### 3. La mise en place d'une réflexion sur les autres services dans un deuxième temps

Les conseils municipaux auront à délibérer sur ces deux sujets.

## QUESTIONS DIVERSES

1. Repas des aînés : dimanche 8 novembre
2. Inauguration des ordinateurs à l'école élémentaire par notre député Philippe DURON : 15 octobre. Nous avons bénéficié d'une aide de 50 % pour l'équipement informatique de l'école au titre de la réserve parlementaire.
3. Commune nouvelle : Emmanuel MAURICE explique, qu'après concertation avec le maire de Mondrainville, une réflexion va être menée pour envisager un rapprochement entre les 2 communes. Il propose la création d'un groupe de travail à parité égale d'élus des deux communes au début 2016. Toutefois, il insiste sur le fait qu'il ne faut pas céder à la précipitation en ne regardant qu'uniquement l'attrait temporaire des dotations de l'Etat.

Monsieur le maire déclare que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 20h15.